

Une nouvelle approche canadienne en matière de santé

Une occasion provinciale et une nécessité nationale

L'impact du vieillissement de la population sur les systèmes de santé et la succession dans les entreprises canadiennes posent deux défis majeurs aux provinces et territoires du Canada :

- les coûts des soins de santé (y compris les crises liées aux dépendances (toxicomanie), les pénuries de produits et les retards d'accès aux médicaments) ; et
- le coût de la vie et des affaires (y compris la demande croissante pour des produits fabriqués au Canada pour pallier les vulnérabilités de la chaîne d'approvisionnement du pays).

Les défis susmentionnés sont directement liés à l'approche fédérale en matière de santé, notamment :

- Établir le cadre juridique (pénal) régissant la fabrication et la vente de produits au Canada.
 - Les approches réglementaires propres au Canada, qui ne s'alignent pas sur les normes internationales et ne sont pas validées au regard des résultats en matière de santé.
- Établir la définition des priorités fédérales en matière de recherche et d'investissement dans le domaine de la santé, ainsi que la gestion administrative qui en découle.
 - Les disparités au Canada entre les priorités des organismes de bienfaisance dans le domaine de la santé, les ministères fédéraux qui cofinancent la recherche en santé, ainsi que les lois qui limitent leurs frais généraux respectifs.
- Veiller à ce que les pratiques commerciales conformes aux normes canadiennes soient compétitives et faciles à mettre en place ou à développer
 - Les efforts ponctuels et isolés du Canada pour valider les lois fédérales par rapport aux ressources d'application de la loi, ou pour maintenir la cohérence dans l'application des lois dans les commerces de détail, tant en ligne qu'en personne.

Quelle est l'approche fédérale en matière de santé ?

Essentiellement, il s'agit d'un ensemble de ministères et d'organismes relevant du ministre de la Santé qui, collectivement, définissent les priorités nationales en matière de santé et, surtout, établissent des normes nationales en s'appuyant sur le pouvoir fédéral en matière de droit criminel. Ces normes encadrent l'accès aux produits de santé, les activités de recherche, les pratiques agricoles et la fabrication dans l'ensemble des secteurs des produits de consommation personnelle, des appareils ménagers et des meubles jusqu'aux aliments, aux médicaments, aux pesticides et aux substances récréatives.

Le recours au pouvoir en matière de droit criminel a des répercussions directes sur les priorités et la coordination des corps policiers à tous les paliers de gouvernement. Toutefois, ce pouvoir ne s'étend généralement pas à ce que les citoyens peuvent fabriquer eux-mêmes ou importer pour un usage personnel. En ce qui concerne l'accès aux médicaments, ainsi que le coût des activités commerciales et des biens de consommation courante, le gouvernement éprouve de plus en plus de difficulté à traduire des observations de risque et de bonnes intentions en mécanismes réglementaires fondés sur des risques présumés. En pratique, cela revient à introduire une approche paternaliste dans un régime de protection du public fondé sur le droit criminel.

Le pouvoir en matière de droit criminel n'a jamais été conçu pour gérer des risques présumés, c'est-à-dire des risques qui ne peuvent être ni validés ni mesurés. La concurrence loyale, l'investissement, l'efficacité des modèles opérationnels, l'établissement des priorités en matière d'application de la loi et l'innovation sont tous freinés par des approches fédérales fondées sur une réglementation excessivement prescriptive.



Il est essentiel de reconnaître que les écarts entre les approches réglementaires encadrant la vente et la fabrication de produits, d'une part, et ce qui peut être fabriqué à domicile, d'autre part, peuvent miner la confiance du public en créant une double norme de tolérance au risque entre les personnes qui achètent des biens et celles qui les fabriquent.

La croissance de cette double norme peut également favoriser une forme de division concrète entre les personnes qui achètent des biens et celles qui les fabriquent.

L'approche fédérale du Canada en matière de santé n'est plus adaptée à un monde où les tolérances au risque évoluent et se diversifient.

Changer l'approche fédérale en matière de santé est essentiel à l'avenir du Canada — mais aucun parti politique n'a encore proposé de changement important.

Le changement est possible et peut être mis en œuvre à court et à moyen terme.

- Sans imposer un fardeau excessif à quelque province que ce soit;
- En libérant les fonds fédéraux en santé pour des applications plus directes à l'échelle provinciale;
- En améliorant l'accès aux médicaments et en favorisant davantage de recherche et d'investissement en santé;
- En établissant des pratiques réglementaires concurrentielles et valides qui réduisent les coûts pour les entreprises canadiennes et les produits qu'elles fabriquent.

Le gouvernement fédéral reconnaît que certains domaines d'action gouvernemental ne sont pas spécifiquement identifiés ni attribués à l'un ou l'autre palier de gouvernement dans la *Loi constitutionnelle de 1867*. Les tribunaux ont conclu que ces domaines peuvent relever de diverses compétences législatives, certaines fédérales, d'autres provinciales.¹ La santé en est un de ces exemples.

Historiquement, ce sont les provinces et les territoires, et non le gouvernement fédéral, qui ont eu le plus d'impact sur les résultats en matière de santé. Une grande partie de ce que les provinces et les territoires font déjà, de ce à quoi ils ont déjà accès, de ce qu'ils comprennent déjà et de ce qu'ils réalisent déjà peut être comparée à la valeur des programmes fédéraux qui influencent ostensiblement les mêmes résultats en santé.

Il existe déjà des lois habilitantes, des exemples de modèles nationaux efficaces en matière d'investissement et de réglementation, les technologies de l'information nécessaires au soutien des systèmes, ainsi que les indicateurs de santé indispensables à l'élaboration de programmes efficaces. Le soutien du public en faveur d'une tolérance au risque adaptée à la réalité, propice à l'innovation et à l'investissement, peut être obtenu grâce à des initiatives fédérales dont l'efficacité est validée par des avantages mesurables. Des avantages qui répondent aux objectifs convenus et s'inscrivent dans les priorités des forces de police concernées.

Les approches pancanadiennes sont désormais essentielles et sont déjà mises en œuvre, ou en développement, en Europe.

Une occasion concrète se présente :

- Afin de libérer des fonds destinés directement aux soins de santé, de réduire les coûts liés aux activités et aux produits tout en établissant une plus grande priorité en matière de recherche et d'intérêts de l'État, grâce à :

¹ [Le partage constitutionnel des pouvoirs législatifs - Canada.ca](#)



- des modes de prestation des services alternatifs et à la mobilisation des systèmes provinciaux, caritatifs, universitaires et de la société civile déjà en place.
- Maintenir et accroître la participation locale canadienne dans les entreprises privées, ainsi que la responsabilité provinciale à l'égard de décisions qui améliorent directement les résultats en santé, l'entrepreneuriat, l'investissement et les recettes fiscales provenant des ventes.
- Permettre aux provinces et à leurs résidents d'obtenir des résultats tangibles pour eux-mêmes, pour leur pays et pour le monde.

L'avenir du Canada repose sur ce que nous fabriquons et de la manière dont nous le faisons, de ceux qui fabriquent ces produits pour nous, de la manière dont nous partageons les informations et de ce que nous conservons dans la mémoire collective et individuelle, pour nous-mêmes et pour les générations futures.

Modération Véritable, des relations de travail sans suppositions.

